

Description

Le technicien ou la technicienne en technique des bâtiments planifient, élaborent et réalisent les travaux d'installations techniques des bâtiments: sanitaire, chauffage, ventilation, isolation, électricité, etc. Ils interviennent également dans l'entretien et la rénovation d'installations en utilisant des matériaux et procédés assurant des économies d'énergie et répondant aux normes du développement durable. Ils assument la responsabilité d'un chantier, du projet à sa réalisation en coordonnant le travail des professionnels qui s'activent dans les bureaux techniques et sur les chantiers.

Leurs principales activités consistent à:

Réalisation du projet d'installation

- gérer les travaux de préparation tels que devis, comparaison des soumissions, conseils aux clients, prises de mesures, etc.;
- établir le schéma d'ensemble de l'installation, prévoir les différents éléments qui la composent et calculer sa puissance;
- choisir les matériaux et composants en respectant des données techniques précises (dureté, résistance aux températures, puissance, type d'énergie utilisée, etc.);
- planifier et coordonner les tâches des divers corps de métiers en veillant à une exécution pratique et économique;
- détailler le programme des différentes étapes de travail;
- évaluer le délai de réalisation, le coût de production, le coût des investissements et les frais d'exploitation;

Production et maintenance de l'installation

- organiser le travail des entreprises et des maîtres d'état;
- superviser la bienfacture du travail des monteurs ainsi que sa conformité aux plans prévus;
- exécuter des mesures et des tests, aider à diagnostiquer les pannes, contrôler la qualité des installations;
- modifier l'installation pour en augmenter le rendement ou pour la rendre conforme à de nouvelles lois sur la protection de l'environnement;
- mettre à jour la documentation technique;
- vérifier la conformité de la facturation avec le travail effectué et remettre l'ouvrage au mandant.

Environnement de travail

Le technicien ou la technicienne en technique des bâtiments sont membres d'une équipe pluridisciplinaire. Ils occupent une position de pivot qui leur permet d'observer, dans leur spécialité, tous les détails d'une construction et qui les amène à proposer des solutions pratiques et concrètes aux concepts envisagés par les ingénieurs et les architectes. Leurs horaires de travail peuvent être chargés et irréguliers.

Formation

La formation de technicien ou de technicienne en technique des bâtiments s'acquiert par des études dans une école supérieure.

Lieux

- Genève, Neuchâtel et Morges.

Durée

- 3 ans en emploi.

Conditions d'admission

- certificat fédéral de capacité (CFC) dans une profession du domaine CVS (chauffage, ventilation, sanitaire) ou de l'électricité;

ou

- avoir 3 ans d'expérience professionnelle minimum dans le domaine (admission sur dossier);

et

- emploi dans un bureau technique du domaine correspondant à 50% minimum;
- procédure de sélection ou examen d'admission selon l'école.

Titre obtenu

- diplôme de technicien ES ou de technicienne ES en technique des bâtiments (spécialisation CVCFS ou ingénierie électrotechnique à Morges).

Contenu

Formation générale

- gestion d'entreprise, management, gestion de projets, mathématiques, informatique, communication, langues, etc.

Formation spécialisée

- physique du bâtiment, mathématiques, bilan énergétique, équipements et machines, distribution et confort, maintenance, sécurité, normes qualités, projet interdisciplinaire et branches spécifiques liées à l'option d'études.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/ecoles.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Aptitude à diriger et gérer une équipe
- Capacité d'analyse
- Esprit de décision
- Bonne représentation spatiale
- Sens technique
- Capacité d'adaptation à l'évolution technologique
- Disposition à de fréquents déplacements

Perspectives professionnelles

Le technicien ou la technicienne en technique des bâtiments exercent une fonction de cadre dans des bureaux d'ingénieurs ou d'architectes, des entreprises artisanales ou industrielles, des régies immobilières, des distributeurs d'énergie, voire des administrations publiques. Le développement durable étant entré dans les préoccupations actuelles du domaine de la construction, les débouchés sont donc favorables dans les années à venir.

Perfectionnement

Les techniciens en technique des bâtiments peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- divers cours proposés par les organisations du monde du travail, les écoles supérieures, les hautes écoles spécialisées pour approfondir et compléter les connaissances techniques;
- cours de management de différents niveaux;
- Bachelor of Science HES en technique des bâtiments, 4 ans en emploi, Genève.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Technicien ES en conduite des travaux/Technicienne ES en conduite des travaux
- Technicien ES en construction métallique/Technicienne ES en construction métallique
- Technicien ES en planification des travaux/Technicienne ES en planification des travaux
- Technicien ES en technique du bois/Technicienne ES en technique du bois

Adresses

Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment (suissetec)
Secrétariat romand
Rte des Longues Raies 11
CP 251
2013 Colombier NE
Tél.: 032 843 49 50
<http://www.suissetec.ch/>

CEPM – Ecole supérieure technique
Av. de Marcellin 31
1110 Morges
Tél.: 021 316 0320
<http://www.cepm.ch>

ESNE - Pôle technique
Site de la Maladière
Rue de la Maladière 82
Case postale 212
2002 Neuchâtel 2
Tél.: 032 717 40 50
<http://www.esne.ch>

Fondation pour la formation des adultes de Genève (IFAGE)
Pl. des Augustins 19
1205 Genève
Tél.: 022 807 30 00
<http://www.ifage.ch>